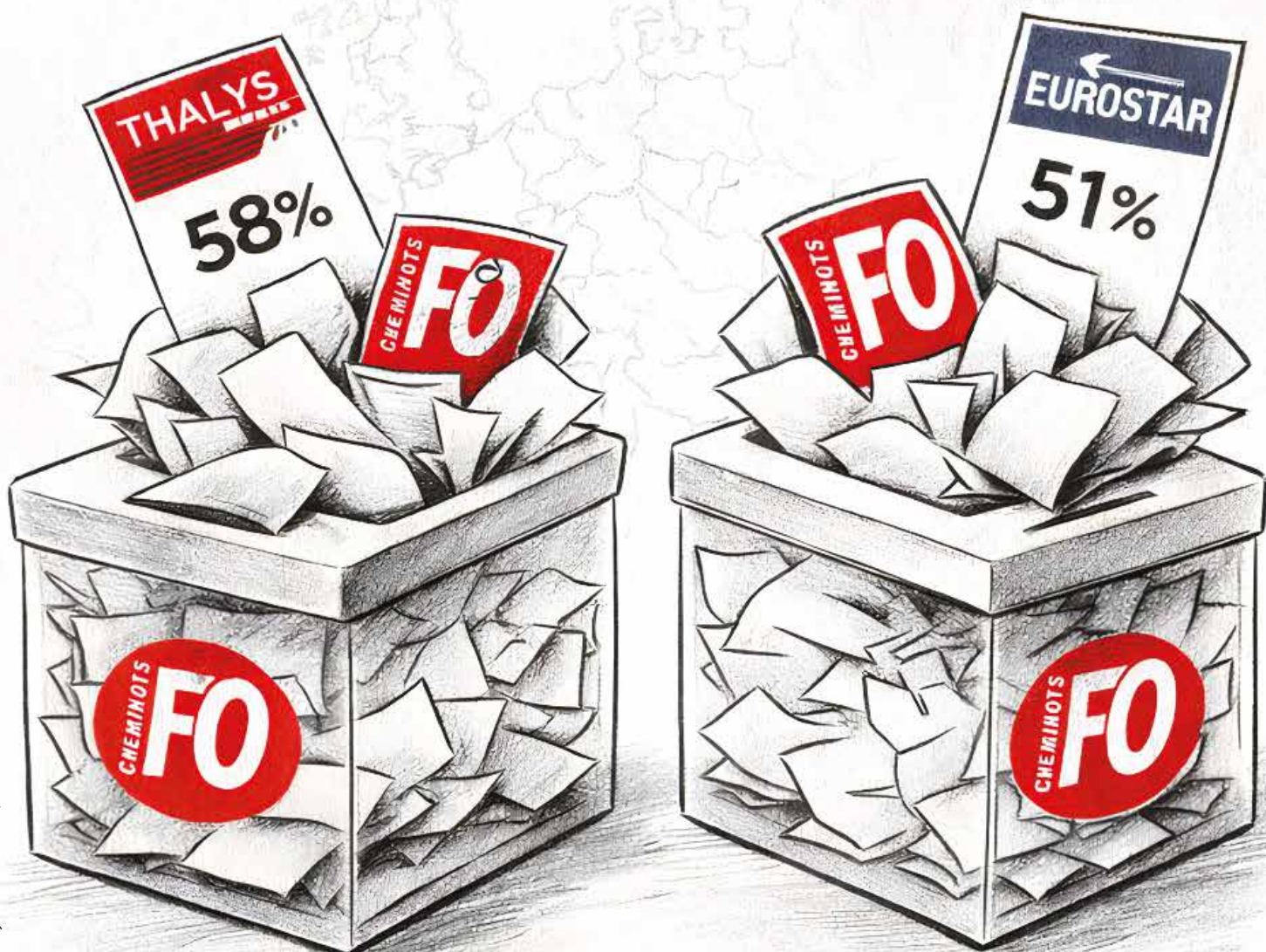


**POSSIBLE LÀ-BAS,
POSSIBLE PARTOUT !**



3 Édito

4 à 6 Loi-cadre Transports :
Le gouvernement joue au monopoly

7 Qu'il soit bleu ou rouge, Eurostar
est FO !

8 à 10 Actualités des Zones

11 UNCMT : Comment les cadres réin-
ventent leur rythme ?

12 UNAC : Notre santé n'est pas une
variable d'ajustement

13 Retraités : Nous devons créer un
nouveau rapport de force

14 Du 20 au 24 avril 2026 : Congrès
Confédéral à Dijon

20 au 24 avril

21 et 22 mai

02 et 03 juillet

Congrès Confédéral

Bureau Fédéral FO Cheminots

Bureau Fédéral FO Cheminots

FORMATIONS

DATES		FORMATIONS
Avril	07 au 10	Engagement Militant 1 (Nouveau militant, élu et mandaté)
Mai	05 au 07	Engagement Militant 2 (Responsable de structure)
Mai	26 au 29	Engagement Militant 1 (Nouveau militant, élu et mandaté)
Juin	16 au 19	Engagement Militant 1 (Nouveau militant, élu et mandaté)

LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaille 75014 Paris
C.P.P.A.P. 1124 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Daniel Ferté
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaille 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries





Édito

Daniel FERTÉ Secrétaire Général Fédération FO Cheminots

PENDANT QU'ILS COMPTENT LEURS MILLIARDS OU LEUR TEMPS SYNDICAL, NOS CAMARADES MEURENT !

Ce début d'année 2026 a vu 4 de nos collègues mettre fin à leur jour en quelques semaines. Même si la direction tient à préciser que leur terrible décision a eu lieu en dehors du lieu de travail, nous ne pouvons que nous interroger : les réorganisations permanentes à marche forcée que la SNCF connaît depuis des années sont forcément un facteur de souffrance, d'inquiétude, et ne peuvent, à minima, qu'accentuer le mal-être des agents. Il ne nous reste qu'à exprimer nos condoléances aux familles, aux proches, aux collègues et espérer qu'il ne s'agit pas du début d'une vague comme en ont connu d'autres grandes entreprises.

Comme à chaque début d'année un certain nombre d'organisations non gouvernementales, d'instituts statistiques, et autres structures, publient un certain nombre de données sur la situation économique et sociale, et comme souvent ces données chiffrées sont édifiantes.

Les plus fortunés et leur représentants ont beau s'épancher sur tous les canaux médiatiques pour mettre en garde contre toute fiscalité qu'ils nomment confiscatoire, on est très loin de porter atteinte à la richesse dans notre pays. L'exemple du plus riche des Français est à ce titre frappant : si l'on confisquait 99 % de la fortune de Bernard Arnault, lui qui menaçait il y a peu de temps encore de quitter notre pays, il serait encore milliardaire.

Quelques données sont importantes et illustrent l'évolution de notre société.

Dans la France de 2026, 53 milliardaires sont plus riches que 32 millions de personnes.

La fortune des 500 plus riches a été multipliée par 14 en 10 ans. 8,4 % des Français sont en état d'insécurité alimentaire, en augmentation de 47 % depuis 2019, et le taux de pauvreté est à 15,4 %, à son plus haut depuis 30 ans (11 millions de personnes sont sous le seuil de pauvreté...).

La situation sociale est encore plus claire si on parle du patrimoine.

60 % du patrimoine est hérité contre 35 % au début des années 1970. Cette donnée vient à elle seule ruiner le mythe d'une société du mérite. Quant au patrimoine dit professionnel, pour sa part pas ou peu taxé, 5 % des Français en détiennent 95%, ce qui démystifie le mirage de la participation et de l'actionnariat salarié.

En cette année où nous commémorons les 120 ans de la charte d'Amiens, il est bon de rappeler comme ils avaient raison nos camarades du 15^{ème} congrès national corporatif (9^{ème} congrès de la confédération générale du travail) lorsqu'ils affirmèrent que le syndicalisme prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste. Ce combat est toujours d'actualité, on le voit au travers des données chiffrées sur l'état de la situation économique et sociale, et il convient de ne pas raconter de sornettes aux salariés que nous représentons car, comme le disait Fernand Pelloutier : « ce qui manque à l'ouvrier c'est la science de son malheur ».

Dans notre entreprise, nous avons vu dans la récente période comme certains étaient plus préoccupés par les négociations sur le temps syndical que sur les salaires des cheminots.

Nous apprenons qu'un préavis de grève unitaire a été déposé à propos de l'accord sur l'unité sociale du groupe public ferroviaire ainsi que sur les niveaux de négociation, à mille lieues des préoccupations des cheminots. Cet accord vise à maintenir artificiellement un groupe public ferroviaire au sein du groupe public unifié, de manière à définir entre amis les niveaux de négociation. La raison en est simple : sans cet accord, les discussions devraient avoir lieu en comité de groupe SNCF, où d'autres organisations syndicales sont représentées...

Peur du pluralisme, peur de la démocratie, défense de petits intérêts partisans, déconnexion des préoccupations réelles des cheminots, il est temps que chacun retrouve la raison.

Alors oui à un préavis de grève nationale sur l'augmentation générale des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Sur un tel préavis FO cheminots répondra présente.

Vive la Fédération syndicaliste Force Ouvrière des Cheminots !

**PENDANT QUE LE RÉSEAU FERROVIAIRE SE DÉGRADE,
LE GOUVERNEMENT MACRON/LECORNU BRICOLE !**

LOI-CADRE TRANSPORTS : LE GOUVERNEMENT JOUE AU MONOPOLY...

Le Gouvernement se félicite de sa « révolution du financement » des transports. FO Cheminots a lu le texte du projet de Loi-cadre relatif au développement des transports. Résultat : derrière les beaux discours se cache un projet truffé de fragilités juridiques, de privatisations déguisées et d'une seule certitude concrète — la hausse des tarifs pour les usagers. Et, pour les Cheminots essentiels pour faire tourner le ferroviaire 24 heures sur 24 et 365 jours par an ? Rien, pas un mot pour améliorer leurs conditions de travail, leurs rémunérations et sécuriser les métiers et les parcours professionnels... Notre analyse, point par point.

UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE... INCONSTITUTIONNELLE

Le clou du texte, son « article phare », c'est la programmation décennale des investissements. L'idée ? Graver dans le marbre des financements stables pour notre réseau. La réalité ? Le Conseil d'État a censuré ces dispositions : une loi ordinaire ne peut pas encadrer de futures lois de programmation (article 34 de la Constitution), et l'affectation de recettes de l'État relève uniquement des lois de finances. L'édifice est juridiquement bancal avant même d'être construit.

Et le fond ? Même si le texte tenait juridiquement, il ne garantit pas un centime de plus là où les besoins sont criants. La conférence « Ambition France Transports » l'a elle-même chiffré : 3 milliards d'euros supplémentaires par an sont nécessaires dès maintenant pour remettre le réseau à niveau. 21 % des caténaires, 39 % des tunnels, 30 % des appareils de voie sont hors d'âge. Les cheminots le vivent chaque jour. Ce projet de loi, lui, ne le résout pas..

LE FINANCEMENT PRIVÉ : QUAND L'ÉTAT SE DÉFAUSSE ET ACCÈLE LA PRIVATISATION

L'article 6 est le plus révélateur. Il autorise SNCF Réseau à créer des filiales pour faire entrer des capitaux privés — les fameux « subsidiary quasi-equity » — dans le financement des infrastructures. Traduction : des investisseurs privés mettront la main sur 49 % de structures adossées au domaine public ferroviaire, et exigeront une rémunération. Qui paiera ? SNCF Réseau — et donc les cheminots via un nouveau saut de productivité et les usagers, via les redevances.

FO Cheminots l'affirme sans ambiguïté : c'est une privatisation déguisée du domaine public. L'argent public doit financer les infrastructures publiques. Quant à la dette colossale de SNCF Réseau, elle n'est pas celle des cheminots : c'est une dette d'État, fruit de décennies de sous-investissement et de réformes destructrices. FO Cheminots exige sa reprise totale et sans conditions par l'État.



TARIFS : LES USAGERS PAIERONT L'ADDITION

L'article 11 entérine l'indexation automatique des tarifs des transports en commun sur l'inflation. Sans décision contraire des autorités organisatrices, les billets augmenteront chaque année, mécaniquement. Le Gouvernement l'assume : il compare la France à ses voisins européens où les usagers financent une part plus élevée des transports. Belle ambition... à l'envers du service public.

Cette mesure est antisociale. Elle frappe les travailleurs qui n'ont pas d'autre choix que les transports collectifs pour aller au travail. Le congrès FO Cheminots l'a rappelé : ce sont les salaires qui doivent suivre l'inflation, pas les tarifs des transports.

LES CHEMINOTS SONT LES GRANDS ABSENTS DU TEXTE

Ce projet de loi parle de milliards, de ratios financiers, de montages juridiques... Il ne dit rien — ou presque — des femmes et des hommes qui font tourner le chemin de fer. Pas un mot sur les effectifs nécessaires à la régénération du réseau. Silence sur la pénibilité, sur l'attractivité des métiers, sur les conditions de travail qui se dégradent et encore moins sur leurs rémunérations. Sans cheminots formés, en nombre suffisant et correctement rémunérés, aucun plan d'investissement sérieux ne pourra voir le jour.

NOS REVENDICATIONS

- **Retour à la SNCF une et indivisible, sous monopole public d'État**
- **Abrogation des contre-réformes de 1997, 2014, 2016 et 2018**
- **Reprise totale et sans conditions de la dette de SNCF Réseau par l'État**
- **Maintien, amélioration et extension du Statut à tous les cheminots**



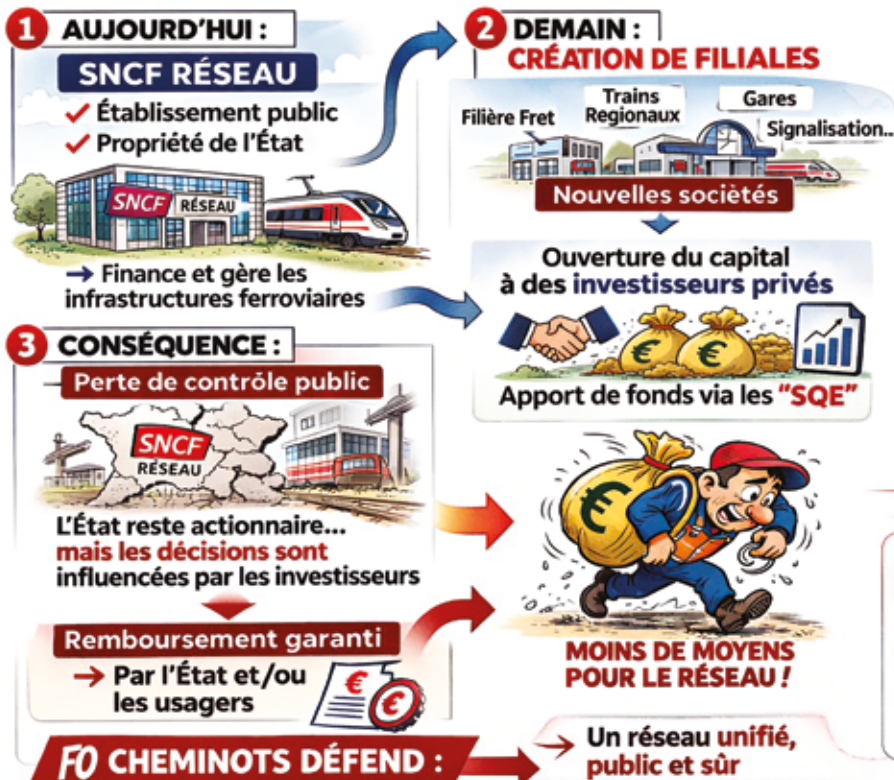
**LES CHEMINOTS :
GRANDS ABSENTS DU FUTUR DU RÉSEAU !**

FO Cheminots ne se satisfera pas d'un texte qui affiche de grandes ambitions sans en donner les moyens aux Cheminots. Ce projet de loi-cadre, en l'état, ne rompt pas avec la logique libérale qui a conduit à la dégradation du réseau et à l'éclatement du système ferroviaire français notamment par la privatisation du transport. Nous le disons clairement : si le Gouvernement persiste, FO Cheminots construira avec les cheminots la mobilisation.

**Vive la CGT-FO !
Vive la Fédération Syndicaliste FO des Cheminots !**

COMMENT FONCTIONNERONT LES FILIALES DE SNCF RÉSEAU ?

Le mécanisme des "Subsidiary Quasi-Equity" (SQE)



IMPACT POUR :

CHEMINOTS



Pression sur les coûts

- Réduction des moyens
- Réorganisations ↓
- Saut de productivité

Conséquences :

- ⚠ Conditions de travail dégradées
- ⚠ Emplois menacés
- ✖ Moins d'entretien du réseau

USAGERS



Transfert des coûts

- Hausse des péages
- Tarifs en hausse ?
- Services réduits ?

Conséquences :

- ⚠ Réseau moins fiable
- ⚠ Retards, suppressions
- ✖ Moins d'investissements

POURQUOI FO CHEMINOTS S'Y OPPOSE ?

- 1 Un réseau ferroviaire est un **BIEN PUBLIC**
 • Pas une marchandise !
- 2 Priorité au **service public**, pas aux dividendes !
- 3 Maintien d'un **financement public solide** et pérenne
- 4 Amélioration des conditions de travail et des salaires

→ Dès cheminots reconnus et respectés



Au cœur
du monde
cheminot

Plus d'informations



Mutuelle santé • Prévention • Prévoyance



Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 7 et 4 place de l'Abbé 6 Hecquet 75013 Paris, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, ACPR, situé 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

mutuelleMGC.fr

©Mutuelle MGC 2016 • Réf: 2016-608-1 • Crédits photographiques : David Sanchez - Gilles Le Fauconnier - Shutterstock • Création graphique : in10e | in10e



01 40 78 57 10
du lundi au vendredi,
9h à 17h30 (appel non surtaxé)

ELECTIONS PROFESSIONNELLES CHEZ EUROSTAR

**QU'IL SOIT BLEU OU ROUGE,
EUROSTAR EST FO !**

En ce mois de février 2026, les Cheminots de Thalys et Eurostar étaient appelés à élire leurs représentants du personnel au CSE. Dans les 2 cas, FO Cheminots remportent ses élections en ayant la majorité absolue des suffrages des électeurs montrant ainsi toute la pertinence du syndicalisme libre et indépendant dans le ferroviaire.

Chez Thalys d'abord, nos équipes militantes ont su conserver leur première place avec près de 58 % des suffrages. Ce score, qui dépasse la majorité absolue, est la démonstration éclatante de la confiance que les salariés accordent à des représentants pleinement investis dans la défense de leurs intérêts, loin de toute compromission.

Chez Eurostar ensuite, c'est une véritable conquête que nos militant(e)s ont accomplie, en raflant la première place avec près de 51 % des voix. Ce résultat est d'autant plus significatif qu'il se fait au détriment d'une organisation qui se targuait encore récemment d'avoir obtenu des « accords sociaux majeurs » et des « avancées concrètes ». Les électrices et électeurs d'Eurostar ont tranché, et leur verdict est sans appel.



LES ÉLUS FO CHEMINOTS

EUROSTAR INTERNATIONAL LIMITED

COLLÈGE EXÉCUTION

Titulaires	Suppléants
Nadia BOUTEGRABET	Aminata MANGASSOUBA
Gauthier MAGAUD	Brice PRISO LEMBE
Aurélie MONTHEZUME	Jérôme SURRUSCA
Antoine GOGNEAUX	Sophie ZELMAR
Emmanuela ATCHADE	Alexandra MENDY

COLLÈGE MAÎTRISE

Titulaires
Pascal HESSIG
Jean-Baptiste MERLAUD

COLLÈGE CADRES

Suppléants
Latifa BARAKAT

THI FACTORY (THALYS)

COLLÈGE EXÉCUTION

Titulaires
Julien DARCO
Anaïs BORATON

COLLÈGE MAÎTRISE

Titulaires
Rezlene CHEFAI
Pieter DE JONGHE
Axelle PLANTIVEAU

UN CRU 2026 QUI A DE LA FORCE

L'année 2026 débute sous les meilleurs auspices pour FO Cheminots de la Loire. Nous avons accueilli 12 conducteurs embauchés en 2025 pour une journée de découverte de notre organisation en ce début d'année 2026. Les échanges ont été particulièrement riches et constructifs. Les participants ont montré un réel intérêt pour notre fonctionnement.

Après avoir présenté l'histoire du mouvement ouvrier et du syndicalisme, la Charte d'Amiens et l'histoire de Force Ouvrière, nous avons pu évoquer le fonctionnement de notre Fédération syndicaliste FO des Cheminots.

Puis, est venue la présentation par Christophe Fraisse de l'organisation de FO au niveau départemental et interprofessionnel mais surtout l'importance d'appartenir à un collectif composé de salariés de branches professionnelles différentes partageant les mêmes valeurs : celles de Force Ouvrière.

Céline Saint-Joanis a poursuivi avec la présentation du syndicat FO Cheminots de la Loire, de l'Union Régionale AURA, ainsi que de notre présence dans les différentes instances : CSE, RPX, commission de notation et roulements.

Puis, il était venu l'heure que Sébastien Mathévoit présente ses missions de RPX et les échanges réguliers qu'il mène avec la direction sur les sujets touchant les agents et ainsi, montrer que chacun peut s'engager dans la défense des intérêts moraux et matériels de ses collègues. La matinée s'est ainsi conclue par un moment convivial autour d'un repas offert par le syndicat.

Quant à l'après-midi, elle fut axée sur la réglementation et le partage d'expérience notamment autour de la réglementation du travail des agents de conduite que la Direction tait aux jeunes embauchés pour mieux les exploiter.

Cette journée s'est achevée par la présentation des formations militantes au sein de notre organisation permettant à toutes et tous de développer ses connaissances et compétences pour défendre avec efficacité les Cheminots.



Des résultats très encourageants

Et le bilan de ces journées découverte ? Sur les 12 conducteurs, 7 ont pris leur carte FO, et d'autres devraient suivre prochainement. Une belle victoire collective !

Cette dynamique est particulièrement encourageante à l'approche des élections professionnelles prévues en novembre.

L'année 2026 commence donc très bien — de bonne augure pour la suite !

TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE PICARDIE

AVEC FO, OBTENIR DES RÉPONSES... ET NE RIEN LÂCHER !

FO Cheminots a tenu audience au TI Picardie afin de faire remonter, une fois encore, les difficultés très concrètes rencontrées par les agents sur le terrain : Problèmes de paiement des EVS, heures de nuit, astreintes, heures supplémentaires, organisation du travail, effectifs, conditions d'exercice des missions... La réalité vécue par les cheminots dans le déploiement d'OPTIMUM couplé à la badgeuse ne peut plus être niée !

Lors de cette audience, la Direction a reconnu l'ampleur de plusieurs dysfonctionnements, notamment ceux liés au déploiement d'OPTIMUM couplé à la badgeuse, qui impactent directement la rémunération de milliers d'agents au niveau national. Si des engagements ont été pris, force est de constater qu'aucun délai précis n'est aujourd'hui communiqué, laissant les agents dans l'incertitude...

FO Cheminots a rappelé que le paiement du travail effectué n'est ni une option ni une variable d'ajustement, mais un droit fondamental.

**Tout travail mérite salaire !
Donc, OPTIMUM ou non, les retards sur
le paiement de notre travail sont inacceptables !**

Nous avons aussi échangé sur le comportement de certains hiérarchiques envers des agents. La direction nous fait remarquer que des changements de manager ont été fait et que d'autres vont se réaliser prochainement.

Nous avons aussi échangé sur le fonctionnement de l'astreinte « Neige » mise en place au TI Picardie. La direction reconnaît plusieurs dysfonctionnements. La Direction a donc décidé de mettre en place des journées d'informations aux agents d'astreintes « Neige » et de former plus d'agents aux CACES « tracteur » et « Chariot élévateur ». Il a été aussi décidé de la mise en place d'une journée « Froid » afin de préparer le période hivernal. (Stock de sel, EPI, matériel de salage, chauffage, purge réseaux air et eau).



**Et, oui dans les Technicentres, l'hiver,
il fait froid et l'été, il fait chaud !
La direction doit assumer ses responsabilités
et obligations légales.**

(Dans le même esprit mise en place d'une journée « Chaude » afin de préparer la période estivale. (Salle climatisée conforme, ventilateur en nombre suffisant, fontaine en fonction).

**FO Cheminots au TI Picardie continue
de démontrer que rien ne se gagne sans
un syndicalisme combatif, présent sur
le terrain et exigeant face à la Direction.**

PARIS NORD

CONTRACTUELS, VOUS AVEZ DROIT À UNE AUGMENTATION !

Comme chaque année, les agents contractuels doivent négocier leur augmentation de salaire puisque cela ne passe plus par la commission de notations. Cette mécanique rendue possible par la signature de l'accord de branche Classification & Rémunération a individualisé la revalorisation du salaire des contractuels. Et, cela a aussi tout opacifié permettant ainsi le fait du « petit chef » et la discrimination.

Au-delà de « la prime » et de l'ancienneté, tous les ans, les salariés contractuels doivent négocier leur augmentation de salaire. Cette revalorisation est à négocier individuellement lors de l'Entretien Individuel Annuel (EIA) et l'Entretien Professionnel (EP) obligatoire quelle que soit la classe de l'agent.

Une enveloppe correspondant à un pourcentage de la masse salariale des contractuels est décidée lors des Négociations Annuelles Obligatoires puis est répartie localement selon des critères autoritaires. Cette façon de faire, lie directement les salaires à la productivité dans certains, et dans les autres cas, c'est à la tête du client.

Cette année, de fins négociateurs, sans volonté de mobilisation, ont laissé la direction se moquer des Cheminots. Ainsi, voici les enveloppes de révision salariale :

- 1,2 % pour les salariés contractuels des classes 1 à 6
- 1,4 % pour les salariés contractuels des classes 7 à 8.

Une enveloppe d'augmentation individuelle majorée dite de « début de parcours » est fixée à 3% pour les salariés embauchés depuis moins de 4 ans au 01/01/2026 et positionnés sur les classes 2 à 6, et dont le niveau de salaire de base ne dépasse pas un plafond qui sera déterminé pour chaque classe. Là aussi, à la tête du client.



Nous le revendiquons depuis toujours, un Statut pour tous les Cheminots et tous les Cheminots au Statut !

MARC, PARTI BIEN TROP TÔT !

L'Union Régionale FO de Paris Nord a perdu un de ses camarades. Et pas n'importe lequel, un camarade au service de ses collègues, au service de son organisation syndicale. Marc Brunet a été de tous les mandats, élu DP, représentant au CHSCT, membre du CE de la région de Paris Nord...

Marc était par définition la cheville ouvrière de notre organisation, reconnu comme un professionnel hors pair il était à l'écoute de tous ses collègues et toujours prêt à donner un coup de main si nécessaire. Il exerçait ses talents dans la filière 27, transport.

Marc n'était pas du genre à se mettre sur le devant de la scène, discret il l'était, mais son efficacité était reconnue de tous. Les directions qu'elles soient locales, d'établissement, régionale savaient qu'elles avaient face à elles un interlocuteur qui ne lâchait rien et souvent il arrivait à obtenir gain de cause.

Marc était là quand il le fallait et c'est donc tout naturellement lui qui organisait les grèves avec des Assemblées Générales, avec toujours le moment de convivialité qui s'imposait ! Marc fût de ceux qui a permis de hisser notre organisation syndicale à la première place sur la région de Paris Nord.



Marc nous a quitté bien trop tôt. Salut Marco !

TÉLÉTRAVAIL, FORFAIT JOUR ET PRÉSENTIEL

COMMENT LES CADRES RÉINVENTENT LEUR RYTHME ?

Depuis sa mise en place, le forfait jour est censé garantir à l'agent assujéti, le respect de ses périodes de repos obligatoires. Et pour l'entreprise, cela lui donne une grande souplesse dans son organisation.

Cependant à y regarder de plus près, rien ne s'y prête. Comment l'agent en question peut bénéficier au titre du forfait jour, d'une autonomie afin de fixer lui-même ses propres horaires et ses repos obligatoires, et dans le même temps lui interdire d'en faire le relevé exact ? Comment garantir l'autonomie aux agents de maîtrise soumis au forfait jour et leur imposer un planning jour ?

Les paradoxes et contradictions s'accumulent au gré des alertes auxquels s'ajoutent l'augmentation du temps de travail effectif, l'effacement des repères quotidiens et hebdomadaires, ainsi qu'une atteinte certaine de son équilibre de vie. Son temps établi en présentiel lui confère un rythme de travail ou la notion d'horaire est réduite à néant.

Afin de pallier à ces méandres dans l'équilibre « vie privée / vie professionnelle », la direction dégage le télétravail. Astuce bien établie afin de masquer les coups de boutoir subis par l'agent en présentiel dans son équilibre de vie.

Au premier abord, on pourra s'y méprendre : un moyen « idyllique » de travail où on y verra « conciliation de vie personnelle et professionnelle », la formule est alléchante, que nenni ! Le télétravail est une attaque directe de la journée périodique de 8h et ceci, en total contrôle à distance par l'employeur. Une réelle immission de la vie professionnelle sur la vie personnelle. Sans oublier, le bénéfice engendré de l'exonération de l'employeur des coûts d'infrastructures d'accueil des salariés (fluides, électricité, chauffage, loyer, charges d'entretien, etc...).

S'ajoute à tout cela l'isolement socio-professionnel, coupant de facto toute interaction sociale directe avec les collègues. Par ailleurs, les agents de maîtrise ne sont pas concernés par le télétravail. C'est à croire qu'ils n'auraient pas droit au sacre de l'employeur, de pouvoir travailler de chez eux. Quel privilège !!! Une énième marque de hiérarchisation des classes.

En somme, l'agent a bien réinventé son rythme de vie de travail au gré des contraintes imposées par la surcharge et par la reconfiguration de sa vie socio professionnelle. Cela se traduit par des reconversions, des démissions, des « Burn-Out », ...

Pour notre part à Force Ouvrière, pratiquant un syndicalisme de terrain au plus proche des salariés et de leurs préoccupations, pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail, et notamment parce que les agents subissent parfois ces rythmes imposés ou choisis et ne savent vers qui se tourner car isolés, n'hésitez pas à contacter vos délégués FO Cheminots.



NOTRE SANTÉ N'EST PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT ET VAUT QUE NOUS NOUS ORGANISIONS !

Depuis des années, l'organisation du travail se durcit. Les journées s'allongent, deviennent de plus en plus dures, les repos se réduisent, la QVT passe après les impératifs économiques.

La direction parle de performance, mais ce sont les agents de conduite qui payent un très lourd tribut pour atteindre les objectifs de cette direction et sans un seul retour sur leur investissement. Cette logique purement comptable dégrade les conditions de travail au quotidien, accentue la fatigue et augmente les risques pour la sécurité ferroviaire.

Quant aux fédérations syndicales dites représentatives, elles sont rentrées dans le jeu des tables rondes et autres réunions avec la Direction sans jamais construire la mobilisation nécessaire pour faire entendre les revendications légitimes des ADC !

À, FO Cheminots nous revendiquons :

- Une organisation du travail qui replace l'humain au cœur de celle-ci, respectueuse de la santé, tant physique que morale des agents de conduite.
- Cela passe par des rythmes de travail soutenables, des Journées de Service moins tendues, des repos journaliers, hors résidence, respectant le rythme biologique des Agents De Conduite.
- L'abandon des logiciels permettant la création des roulements n'intègrent aucunement la notion d'humain. S'ils permettent à la direction d'avoir une production maximale avec le minimum d'effectifs, ils sont néfastes pour les Agents De Conduite, mais la direction n'en a cure.
- Défendre des plannings humains, c'est aussi défendre la sécurité des circulations et la qualité du service rendu aux usagers.

Le TRACTIONNAIRE Syndicaliste
Journal syndical de l'Union Nationale des Agents de Conduite FO pour un syndicalisme Libre & Indépendant

NOTRE SANTÉ N'EST PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT ET VAUT QUE NOUS NOUS ORGANISIONS !

Depuis des années, l'organisation du travail se durcit. Les journées s'allongent, deviennent de plus en plus dures, les repos se réduisent, la QVT passe après les impératifs économiques.

La direction parle de performance, mais ce sont les agents de conduite qui payent un très lourd tribut pour atteindre les objectifs de cette direction et sans un seul retour sur leur investissement. Cette logique purement comptable dégrade les conditions de travail au quotidien, accentue la fatigue et augmente les risques pour la sécurité ferroviaire.

Quant aux fédérations syndicales dites représentatives, elles sont rentrées dans le jeu des tables rondes et autres réunions avec la Direction sans jamais construire la mobilisation nécessaire pour faire entendre les revendications légitimes des ADC !

À, FO CHEMINOTS NOUS REVENDIQUONS :

- Une organisation du travail qui replace l'humain au cœur de celle-ci, respectueuse de la santé, tant physique que morale des agents de conduite.
- Cela passe par des rythmes de travail soutenables, des Journées de Service moins tendues, des repos journaliers, hors résidence, respectant le rythme biologique des Agents De Conduite.
- Les logiciels permettant la création des roulements n'intègrent aucunement la notion d'humain. S'ils permettent à la direction d'avoir une production maximale avec le minimum d'effectifs, ils sont néfastes pour les Agents De Conduite, mais la direction n'en a cure.
- Défendre des plannings humains, c'est aussi défendre la sécurité des circulations et la qualité du service rendu aux usagers.

Chez FO Cheminots, ceux qui décident, c'est les adhérents ensemble ! Donc, si tu n'es pas satisfait de tes conditions de travail, rejoins FO pour organiser ton avenir !

Libre et Indépendant

Fédération FO Cheminots - 7, passage Tenaille 75014 Paris - Tél. : 01 40 52 86 04
federation@fo-cheminots.fr

**Chez FO Cheminots, ceux qui décident,
c'est les adhérents ensemble ! Donc, si tu
n'es pas satisfait de tes conditions de travail,
rejoins FO pour organiser ton avenir !**

APRES LE PASSAGE EN FORCE DU GOUVERNEMENT SUR LE BUDGET

NOUS DEVONS CRÉER UN NOUVEAU RAPPORT DE FORCE POUR FAIRE ABOUTIR NOS REVENDICATIONS !

Le Premier ministre a finalement utilisé l'article 49-3 pour faire adopter son budget sans vote, après avoir promis de ne jamais y recourir.

Le Président Macron a annoncé une progression du budget militaire de 6,78 milliards d'euros en 2026, portant les crédits à 66,7 milliards. En deux mandats, ce budget aura plus que doublé, passant de 32 milliards en 2017 à plus de 66 milliards en 2026. Malgré cela, le Président déplore les retards de l'industrie de défense et demande aux entreprises d'armement de produire davantage.

Parallèlement, le rapport d'Oxfam révèle que les 23 milliardaires français sont plus riches que 32 millions de Français réunis. Leur fortune a doublé depuis 2017, avec un gain de 220 milliards d'euros équivalant au financement de plus de 10 000 postes d'enseignants pendant 400 ans.

Concernant le PLF, M. Lecornu le présente comme un compromis : il a renoncé à certaines mesures impopulaires comme l'indexation du barème sur le revenu et la réforme de l'abattement fiscal de 10% pour les retraités.

Cependant, le budget prévoit 35 milliards de coupes dans les services publics (hors ministères régaliens), 2 milliards d'économies pour les collectivités territoriales, et des coupes dans le budget de la Sécurité sociale.

Avec la Confédération FO, nous devons maintenant informer de cette situation, mais aussi mobiliser l'ensemble du monde du travail, créer un nouveau rapport de force pour s'opposer à cette politique contraire aux intérêts des travailleurs, actifs et retraités.

PAIN, PAIX ET LIBERTÉ !

Hommage aux Nôtres !



Notre camarade **Bernard Peyrouze**, surnommé « Pépé » est décédé en janvier à l'âge de 73 ans.

Pilier de l'Union Régionale de LYON des cheminots FO, il a été secrétaire du syndicat d'Oullins jusqu'à son départ en retraite. Aux Ateliers d'Oullins, il travaillait sur un tour qu'il était le seul à savoir faire fonctionner, et la Direction a dû attendre son départ en 2007 pour le démonter !

Délégué du Personnel, Bernard avait gagné l'estime et le respect de ses collè-

gues de travail et aussi de la délégation CGT représentée à ses obsèques. Élu au CER, il avait siégé pour la Fédération au Comité de Groupe SNCF.

Membre du Bureau National des Retraités, il avait de la répartie dans les débats, le sens de la formule qui fait mouche. On se souviendra de Bernard aussi comme un camarade bon vivant qui aimait ses forêts d'Ardèche où il cueillait des cèpes qu'il ne manquait pas de partager avec ses amis.

Salut Pépé



Notre camarade **Patrice Vignal** du syndicat de Sibelin est décédé à l'âge de 65 ans.

Délégué du personnel et représentant au CHSCT pendant quinze ans, c'était un pilier du syndicat au Triage Fret de Sibelin. Président des jardins ouvriers et également chasseur et pêcheur en Haute-Loire, il avait le contact amical avec ses collègues de travail. Patrice était un militant syndicaliste qui forçait le respect, y compris des dirigeants locaux de l'entreprise, par ses connaissances professionnelles. Bon vivant, il aimait partager les casse-croustes qui font le lien des équipes en 3x8.

Salut Patrice



Du 20 au 24 Avril 2026

CONGRÈS CONFÉDÉRAL À DIJON

**26ème
Congrès confédéral**

FO

**Dijon
20-24 avril
2026**

la paix par la justice sociale

À u programme des travaux : rapports, bilans, échanges, débats, résolutions, élections, et convivialité aussi, c'est le programme de la fin Avril en Côte-d'Or au Parc des expositions Dijonnais où se tiendra le 26e Congrès Confédéral de Force Ouvrière. C'est près de 3 500 congressistes (délégués, invités et partenaires) qui sont attendus pour ce rendez-vous statutaire de notre organisation. Le Comité Confédéral National se réunira à son issue afin d'élire les instances confédérales, notamment la commission exécutive ainsi que le bureau confédéral.

En plus des congressistes et des invités, le congrès accueillera quarante exposants avec par exemple l'AFOC, la boutique FO, My store FO, la verrerie Duralex (entreprise reprise en Scop en 2024 par ses salariés, soutenus par FO), et bien d'autres dont l'UD co-organisatrice de l'évènement.

Pour participer au Congrès, il faut d'abord s'inscrire en tant que délégué (accompagnants possible, se rapprocher du bureau de votre syndicat local). Pour les délégués, l'inscription se fait via l'outil e-FO, si votre syndicat ne peut y être représenté, vous pouvez mandater un membre de l'équipe fédérale qui enverra une délégation. N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat fédéral en cas de difficultés.

TOUTES LES INSCRIPTIONS SE FONT VIA E-FO, NE TARDER PAS À VOUS INSCRIRE ET/OU À VALIDER LES MANDATS DE VOTRE SYNDICAT.

**CHÉMINOTES,
CHÉMINOTS**

CONNECTEZ-VOUS ET ACCÉDEZ À VOS NOUVEAUX AVANTAGES

**LA PLATEFORME RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS FO**

**PRÊT À ACTIVER
VOS AVANTAGES ?**

SCANNEZ LE QR CODE ET CONNECTEZ-VOUS

MyStoreFO.fr/register

INSCRIPTION GRATUITE !

- Récupérez votre carte auprès de votre syndicat, et votre numéro ADH 2026
- Scannez le QR code et créez votre compte !
- Profitez de toutes les offres !!

**My
Store
FO**

AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Vous êtes adhérent FO ? Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux⁽¹⁾, prothèses auditives⁽²⁾ perte de salaire⁽³⁾, invalidité⁽⁴⁾, incapacité permanente⁽⁵⁾, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations⁽⁶⁾
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.

(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Crédit photo : Shutterstock.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

26ème **Congrès confédéral**

FO

**Pensez à valider les mandats
de vos syndicats via e-fo.fr !**



Dijon

20-24 avril

2026

la paix par la justice sociale
